

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 12 décembre 2024

**Délibération n°2024-175 – Finances – Décisions modificative n°3 du budget  
annexe assainissement Exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	53
Ne prend pas part au vote	0
Votants	53
Abstention	3
Suffrage exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 06 décembre s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau à Samois-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Michael GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT (jusqu'à la délibération N°2024-186), Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Francine BOLLET à Mme Isabelle BOLGERT  
M. Michel CHARIAU à Mme Françoise BICHON-LHERMITTE  
Mme Gwenaël CLER à M. Thibault FLINÉ  
M. David DINTILHAC à Mme Nathalie VINOT  
M. Julien GONDARD à M. Laurent ROUSSEL  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVOET  
M. Fabrice LARCHÉ à M. Pascal GOUHOURY  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

M. Frédéric VALLETOUX à Mme Hélène MAGGIORI

Membres absents :

M. Christophe BAGUET  
Mme Sophie BERTHOLIER  
M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS  
M. Sylvain PIESSET  
Mme Cécile PORTE  
Mme Marie-Laure VASSEUR  
M. Anthony VAUTIER  
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N° 2024-164)  
M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N° 2024-168 et N° 2024-189)  
Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N° 2024-168 et N° 2024-189)  
M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N° 2024-187, N° 2024-188 et N° 2024-189)  
M. Romain COQUERY (pour le vote de la délibération N° 2024-188)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Patrick POCHON ne prend pas part au vote de la délibération N°2024-189.

Secrétaire de Séance : Mme Dominique L'HOSTIS

**Références juridiques :**

- **Arrêté inter préfectoral N°2024-PREF-DRCL-212 du 19 septembre 2024 portant dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'Ecole (SIAVSE)**
- **Délibération n°2024-060 du conseil communautaire du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe assainissement de l'exercice 2024**
- **Délibération n°2024-103 du conseil communautaire du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement de l'exercice 2024**
- **Délibération n°2024-141 du conseil communautaire du 26 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement de l'exercice 2024**

**Rapporteur : Mme FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 03 décembre 2024.

Par délibération n°2024-060 en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe assainissement avec reprise du résultat de l'exercice 2023. Puis, par délibération n°2024-103 en date du 27 juin 2024 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement, et par délibération n°2024-141 en date du 26 septembre 2024 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement.

L'arrêté inter préfectoral n°2024-PREF-DRCL-212 du 19 septembre 2024 portant dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée supérieure de l'Ecole (SIAVSE) précise l'affectation des résultats entre la commune de Milly-la-Forêt, la commune d'Oncy-sur-Ecole et la CAPF. Ainsi, concernant la CAPF, le résultat à affecter est de 283 124,47 € en fonctionnement (002) et de 108 917,70 € en investissement (001). Il convient de reprendre ces résultats par décision modificative. Pour équilibrer chaque section, le montant équivalent à celui des recettes a été inscrit en dépenses au chapitre 011 compte 61523 en fonctionnement, et au chapitre 21 compte 21532 en investissement.

Ainsi, la décision modificative n°3, telle que présentée ci-après, s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 283 124,47 € et en section d'investissement à un montant de 108 917,70 €.

Budget Assainissement							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	283 124,47 €				
	61523	Réseaux	283 124,47 €				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>283 124,47 €</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>- €</b>
023		Virement à la section d'investissement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>			<b>- €</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>- €</b>
002		Solde d'exécution négatif reporté	- €	002		Solde d'exécution positif reporté : Dissolution SIAVSE	283 124,47 €
<b>TOTAL</b>			<b>283 124,47 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>283 124,47 €</b>

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
21		Immobilisations corporelles	108 917,70 €				
	21532	Réseaux d'assainissement	108 917,70 €				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>108 917,70 €</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>- €</b>
				021		Virement de la section de fonctionnement	
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>- €</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>- €</b>
001		Solde d'exécution négatif reporté	- €	001		Solde d'exécution positif reporté : Dissolution SIAVSE	108 917,70 €
<b>TOTAL</b>			<b>108 917,70 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>108 917,70 €</b>

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

#### Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Yann MOREAU et Patrick GAUTHIER) de :

- Approuver la décision modificative n°3 du budget annexe assainissement,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Dominique L'HOSTIS



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **20.12.2024**  
 Date de mise en ligne le **20.12.2024**  
 Notification le  
 AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
 077-200072346-20241212-2024-175-BF  
 Date de réception préfecture : 20/12/2024